Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

"Objectif grandir": mesures temporaires en attendant le rapport d'analyse

Le Département de l'instruction publique et des cultes a décidé de poursuivre, pour les établissements scolaires qui le désirent, l'utilisation de la méthode " Objectif grandir ", avec la mise en place d'un groupe d'appui. Les nouvelles formations de maîtres seront suspendues jusqu'au résultat des analyses en cours, qui devraient être disponibles au printemps 1998.

Au mois de juin dernier, le département a demandé un rapport d'évaluation sur la méthode au Centre vaudois de recherches pédagogiques (CVRP). Vu l'importance de la mission, cette analyse d'envergure implique un travail long et sérieux. Elle sera remise au printemps prochain.

Certains détracteurs d'" Objectif grandir " estiment que les représentants du milieu de la psychologie n'ont été que trop peu associés aux divers travaux et études qui ont conduit, dans plusieurs cantons, à sa mise en oeuvre. Le DIPC a donc chargé le CVRP d'effectuer rapidement, en outre, une expertise de la méthode sous l'angle psychologique.

Cette expertise confirme qu'il faut poursuivre l'analyse de la méthode et son évaluation, mais aussi mettre sur pied un groupe pluridisciplinaire et intercantonal pour la relecture du matériel d'" Objectif grandir ". Le groupe a été placé sous la direction de M. Richard Muller, Directeur de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA). Il comprendra des représentants des opposants à la méthode, des psychologues, des parents d'élèves, des enseignants, des directeurs, des représentants de la Société vaudoise de médecine, le responsable cantonal vaudois de l'éducation à la santé et des collaborateurs désignés par les cantons concernés. Il se mettra au travail ces prochaines semaines. Ses premiers résultats sont également attendus pour le printemps 1998.

Jusqu'à l'obtention des conclusions de ces diverses actions et analyses complémentaires, le département n'a, dans l'état actuel de ses informations, aucune raison d'interdire l'utilisation de la méthode aux enseignants formés.

Les établissements devront désormais conduire " Objectif grandir " avec l'appui d'un

groupe de supervision à disposition de "l'équipe de santé" qui assure l'encadrement habituel et, si nécessaire, des enseignants qui appliquent la méthode.

Rappelons qu'" Objectif grandir " n'est qu'une des actions de prévention reconnues par le département et proposées au choix des autorités scolaires. Cette volonté de régionalisation et de responsabilisation locale n'est pas remise en cause. Le succès d'" Objectif grandir " a été immédiat parmi les enseignants et les directeurs qui l'ont adopté. Une question essentielle sous-tend certaines réactions : l'école doit-elle simplement apprendre à lire et à compter ou doit-elle prendre en compte l'évolution des difficultés que rencontrent les élèves et les familles ? Le peuple vaudois a choisi, en décembre dernier et avec une large majorité, de confirmer la mission éducative de l'école, en collaboration avec les parents, en plus de ses tâches traditionnelles.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 décembre 1997

M. Pierre-André Pellet, délégué à la communication du département (& 021/316.30.06) M. Jean-Daniel Boegli, responsable cantonal de l'éducation à la santé (& 021/617.77.88)